

Sujet : [INTERNET] Les raisons du contre la centrale d'enrobage à chaud sur Roquefort/la Palme

De : Francis PRADIER <f_pradier@hotmail.com>

Date : 07/10/2019 23:39

Pour : "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Pour commencer, nous n'avons pas très bien compris comment madame La Maire de Roquefort a pu signer un avis favorable de remise en état du chemin communal menant à la centrale en mai 2019 (acceptation implicite), **sans** demander l'avis du conseil municipal, et cela, **sans** avoir pu consulter le dossier, puisque publié sur le site de la préfecture le 7 août 2019. C'est une énigme.

D'autre part, le document existant entre la société Malet et les ASF, et de plus, soumis à réserve par les ASF, n'est ni signé, ni tamponné ; ce qui en fait un document nul.

Sur le contenu du dossier lui-même, nous sommes très perplexe, sur le sérieux de l'étude du site d'implantation de cette centrale.

La commune de La Palme, concernée autant que Roquefort par ce projet, n'apparaît nulle part dans les documents présents sur le site de la préfecture. Si une fois, pour signaler qu'en cas d'incendie, la caserne de pompier la plus proche se situe à La Palme.

Paramètre important : LE VENT

Dans les Corbières Maritimes, les vents dominants sont le Cers (**vent de nord-ouest**) et le Marin (**vent de sud-est**), **et non pas les vents d'Ouest et Est**, comme annoncé par la société Malet. Les vents de nord-ouest et sud-est n'apparaissent jamais dans les documents présents sur le site de la préfecture. Avec ces vents dominants, les communes de Roquefort des Corbières et La Palme seront directement impactées par cette centrale, et en recevront tous les effets néfastes. Les épisodes méditerranéens ne sont pas plus pris en compte, alors qu'ils peuvent être violents et parfois meurtriers. Il est quand même surprenant sur un sujet aussi sensible, de voir autant de désinvolture, dans la rédaction de ces documents

Les volumes annoncés et la réalité :

La société Malet annonce qu'elle produira 1500 t/j d'enrobés bitumineux à chaud selon une plage horaire de 14 h/j (6h–20h), avec possibilité de fonctionnement nocturne (20h-6h). Or, cette installation de type TSM Major 21 a une capacité maximale de production de 360 t/h et une capacité nominale de 250 t/h, ce qui correspond à une production journalière de 3500 t à 5000 t/j, soit 2 à 3 fois la production annoncée. Sa capacité élevée laisse entrevoir une production plus importante d'enrobés, peut-être 2 à 3 fois plus qu'annoncé.

Combien d'enrobés bitumineux à chaud seront réellement fabriqués : 1500 t/j et 128000 tonnes au total ou 3500 à 5000t/j et 250000 à 360000 t d'enrobés ?

C'est une question d'autant plus importante que les émissions polluantes du processus de fabrication d'enrobés sont proportionnelles aux quantités de matières mises en œuvre.

Ce projet aurait dû faire l'objet d'une enquête publique et non pas d'une simple consultation.

Roquefort et La Palme se situe dans le [Parc naturel Régional de la Narbonnaise](#). Les salins de La Palme se situe au cœur d'une [zone Natura 2000](#). La palme fait aussi partie du [projet européen ODYSSEA \(la route bleue du sel et des pêcheurs\)](#).

Les premières vignes se situent à quelques centaines de mètres de cette centrale. Depuis 2007, une démarche vers l'agriculture biologique est en cours. A terme 80% de la production sera bio.

La mise en exploitation de cette centrale va mettre à mal notre santé, notre faune, notre flore, notre

économie, le tourisme, l'immobilier...

Nous vous demandons de prendre la bonne décision. La A61 est loin de chez nous et le site de Roquefort n'est pas approprié à ce type d'industrie.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes plus respectueuses salutations.

PS : En PJ l'annexe 13 avec en commentaires certaines incohérences

Francis Pradier
11 impasse des Treilles
11540 Roquefort des Corbières

— Pièces jointes : —

annexe_13A.pdf

1,9 Mo